HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC ACTIONS PATRIMOINE

ISIN : FR0010143545 Catégorie de part : AC

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 1 janvier 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée :

Le FCP est créé pour 99 ans à compter de son agrément.
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification « Actions de pays de la zone Euro », a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par son indicateur de référence, le CAC All-Tradable (dividendes net réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans).
- Le FCP est géré activement par rapport à son indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- La gestion du FCP s'appuie sur deux piliers essentiels: la construction du portefeuille d'une part, et le choix des valeurs d'autre part.
- Le portefeuille est composé de deux parties: un « coeur de portefeuille » constitué principalement de valeurs évoluant dans des secteurs d'activités moins cycliques que la moyenne de l'économie et offrant donc une certaine visibilité sur leurs résultats futurs, et une partie plus cyclique orientée sur des valeurs délaissées, en phases de restructuration ou de recovery.
- En ce qui concerne le choix des valeurs, le gérant s'appuie sur plusieurs sources d'informations afin de déterminer les valeurs susceptibles de faire l'objet d'une analyse détaillée.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi dans des sociétés de toutes capitalisations (dont 20% maximum en sociétés de capitalisation inférieure à 500 millions d'euros) sans contraintes sectorielles.
- Le FCP est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux actions des marchés de la zone euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCP peut également être exposé aux actions des pays européens hors zone euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
- Le FCP peut également investir jusqu'à 25% de son actif en produit de taux en direct ou par le biais d'OPC, si le gérant considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, et de couverture du risque de change.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les sommes distribuables de la part AC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 10 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 10 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	**5**	6	7

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, dérivé, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 400	EUR 1 360
	Rendement annuel moyen	-86,01 %	-32,88 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 730	EUR 8 830
	Rendement annuel moyen	-22,66 %	-2,45 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 440	EUR 12 860
	Rendement annuel moyen	4,44 %	5,17 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 150	EUR 15 560
	Rendement annuel moyen	51,46 %	9,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2015 et janvier 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2023.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	314 EUR	1 304 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,1 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,22% avant déduction des coûts et de 5,17% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,50% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	1,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation du montant attendu sur un an à compter du 01 janvier 2025.	158 EUR
Coûts de transaction	0,07 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Fiscalité : La part AC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

En particulier, le FCP est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.